



Conférence de presse sur la perte de salaire réel dans la construction

Berne, le 12 avril 2024

Intervention de Nico Lutz, responsable du secteur Construction et membre du comité directeur du syndicat Unia

Près de la moitié des maçons sont rentrés les mains vides en 2024, et plus de 90 % subissent des pertes de salaire réel

Les négociations salariales de l'an dernier dans le secteur principal de la construction ont laissé les maçons sur leur faim. Bien qu'ils travaillent dur et fournissent de gros efforts, bien que la conjoncture dans la construction soit excellente, pratiquement tous les travailleurs de la construction ont vu leur salaire réel diminuer. En données corrigées du renchérissement, les salaires pratiqués dans le secteur principal de la construction sont aujourd'hui inférieurs à ceux de 2016 dans presque toutes les catégories. Pour les maçons, ce sont sept années de pertes. À raison, ils sont déçus et en colère. Lors des négociations de l'année dernière, la Société suisse des entrepreneurs a prétendu que les entreprises étant conscientes du renchérissement, elles accorderaient d'elles-mêmes des augmentations. Les résultats sont sans appel : sans hausse générale des salaires, une grande partie des maçons rentrent les mains vides.

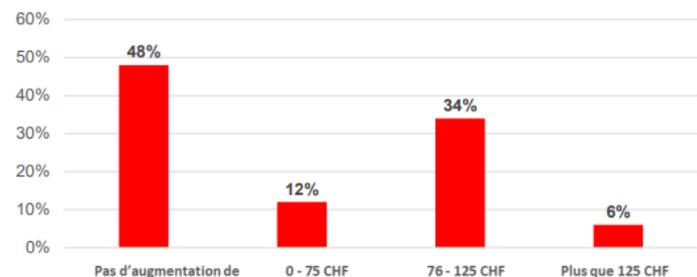
Analyse de 34 000 informations salariales de quelque 700 entreprises

Depuis janvier 2024, les secrétaires syndicaux/-ales d'Unia et de Syna ont arpenté les chantiers pour mener l'enquête sur les salaires. Nous avons ainsi recueilli 34 000 informations salariales provenant de toute la Suisse, basées sur des certificats de salaire, des informations fournies par des entreprises sur les augmentations générales de salaire, et des enquêtes individuelles. Toutes ces informations concernent env. 700 entreprises de construction de toute la Suisse. La Société suisse des entrepreneurs (SSE) procède, elle aussi, régulièrement à des enquêtes sur les salaires. Ses chiffres seront publiés probablement cet été. Toutefois, l'enquête menée par la SSE prend en compte uniquement les entreprises affiliées et les informations procurées par les membres qui souhaitent participer à l'enquête. L'analyse d'Unia inclut quant à elle les nombreux sous-traitants, qui pour la plupart ne sont pas membres de la Société suisse des entrepreneurs, ainsi que les salaires versés aux temporaires. De plus, nous avons saisi les augmentations de salaire de chaque personne, effectives dès début 2024, et non seulement la valeur moyenne des différentes catégories de salaire.

Des résultats inquiétants

Les résultats de l'enquête sont inquiétants. 48 % des travailleurs de la construction n'ont pas eu un seul franc d'augmentation de salaire. Ils essuient donc, rien que pour 2024, une baisse de salaire réel supérieure à 2 %. Plus de 90 % des travailleurs de la construction ont reçu moins que la compensation du renchérissement sur le salaire moyen. Seuls quelques pour cent des maçons obtiennent une augmentation modérée de leur salaire réel. Le salaire moyen en 2023, toutes catégories confondues (du manoeuvre au chef d'équipe), s'élève à 6094 francs (source SSE). Pour compenser le renchérissement de 2,1 % et maintenir le pouvoir d'achat, une augmentation de 128 francs en moyenne aurait été nécessaire.

Enquête des syndicats sur les salaires 2024 : résultats maçons

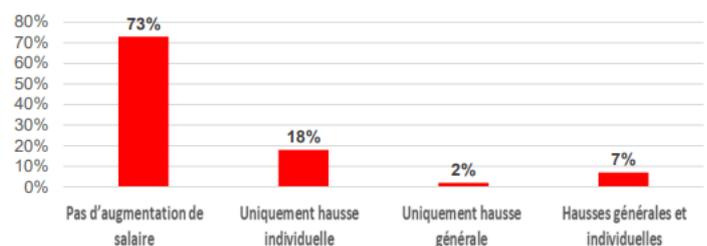


Exemple : 48% des travailleurs de la construction interrogés n'ont reçu aucune augmentation de salaire. Base : retours pour 34 000 travailleurs

syna UNIA

Si l'on considère les entreprises, le tableau est encore plus sombre. 73 % d'entre elles n'ont octroyé aucune augmentation de salaire aux travailleurs de la construction. Cela s'explique par le fait que pratiquement aucun sous-traitant ni aucune agence de travail temporaire n'a accordé de hausse salariale. En revanche, parmi les grandes entreprises, plusieurs solutions comprenant des augmentations générales de salaire ont été mises en place. Nous connaissons au total une bonne soixantaine d'entreprises (sur 700 env.) qui ont alloué une part d'augmentation générale.

Enquête des syndicats sur les salaires 2024 : entreprises



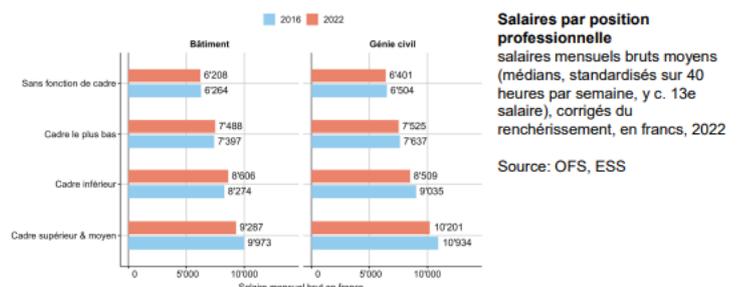
Exemple : 73% des entreprises (y compris sous-traitants et sociétés de travail temporaire) n'ont accordé aucune augmentation de salaire. Base : retours pour 700 entreprises

syna UNIA

Cette situation a pour conséquence que les sociétés correctes qui maintiennent le pouvoir d'achat de leur personnel, voire – comme il est économiquement correct – qui les font participer aux bénéfices générés en leur accordant une augmentation de salaire réelle, sont pénalisées sur le marché. Parce que les entreprises qui tirent les salaires réels vers le bas ont des coûts salariaux plus faibles. Cependant, si les salaires sont augmentés de manière générale, cet effet de distorsion du marché disparaît.

Le 12 mars 2024, l'Office fédéral de la statistique a publié les premiers résultats de son Enquête sur la structure des salaires 2022. En collaboration avec l'Union syndicale suisse, nous avons réalisé une évaluation pour le secteur principal de la construction (NOGA 41 Construction de bâtiments, NOGA 42 Génie civil). Là aussi, les données sont inquiétantes. Entre 2016 et 2022, les salaires corrigés de l'inflation ont baissé dans presque toutes les catégories. L'augmentation de la productivité est en moyenne (sur une

Enquête de l'OFS sur la structure des salaires 2022



période prolongée) d'environ 1 % par an. Par conséquent, si les salaires progressent de 1 % en termes réels, la répartition est neutre puisque les salaires et les bénéfices évoluent en parallèle. Les sept dernières années ont été sept années perdues pour les maçons, malgré le dur labeur accompli dehors, par n'importe que temps, et malgré leur dévouement. Pas étonnant donc que les métiers de la construction perdent de leur attrait et que la main-d'œuvre qualifiée fasse défaut. Des augmentations de salaire générales substantielles s'imposent d'autant plus cette année.

Pour plus de renseignements :

Nico Lutz, responsable du secteur Construction et membre du comité directeur d'Unia,
076 330 82 07, nico.lutz@unia.ch